



Municipalité de Gryon

Gryon, le 11 septembre 2023

AU CONSEIL COMMUNAL
De et à

1882 GRYON

Préavis no 07/2023

***Acquisition d'un véhicule communal utilitaire
Meili V7000 URS***

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1 - PREAMBULE

Le véhicule Meili 7000 Euro 4 a été acquis en juillet 2009 et nous envisageons son remplacement dans le cadre de la politique générale de renouvellement des véhicules.

En effet, cet engin, avec plus de 7400 heures en 14 ans, a été fortement sollicité, le moteur et les pompes hydrauliques donnant des signes récurrents de fatigue. La grue, indispensable pour les besoins du service de voirie, a été révisée il y a 4 ans mais la couronne de la tourelle présente de la corrosion intérieure, ce qui attaque les joints et occasionne une fuite d'huile permanente. Étant donné les années d'utilisation, changer cette pièce très coûteuse ne vaut pas la peine.

Par ailleurs, ce véhicule est adapté, autant pour le service hivernal (saleuse, lame à neige, chargement de celle-ci) que pour les travaux d'été avec la grue, la berse pour les fleurs et le karcher, le déplacement de bennes, matériaux, machines, etc.

Son remplacement évitera de nouveaux frais de réparation, au vu de son usure et nous avons dès lors approché les entreprises Meili, Reform et Unitrac.

A noter que le municipal et une délégation du personnel ont pu contacter et discuter avec des vendeurs de véhicules électriques. Les engins disponibles sur le marché ne sont toutefois pas encore assez puissants par rapport à nos besoins ou n'offrent pas une autonomie suffisante pour le moment.

2- Proposition de remplacement

Après comparatif des offres et avantages techniques des différents véhicules, nous avons opté de rester sur la même marque de véhicule Meili et modèle URS, car nos équipements actuels seront adaptables sur les deux véhicules. Ceci est d'autant plus essentiel en hiver, les agrégats pouvant changer rapidement de véhicule si un d'entre eux devait tomber en panne.

Par ailleurs, les offres concurrentes ne correspondent pas à nos exigences, le Reform ayant une dimension trop large et une longueur trop importante pour les petites rues ou chemins, l'Unitrac étant également trop large et offrant le service après-vente le plus proche à Avenches,



Ce véhicule Meili retenu, polyvalent et maniable offre les qualités suivantes :

- Machine à usage multiple, compacte et puissante
- Véhicule très maniable, offrant une excellente motricité, une bonne stabilité et un rayon de braquage réduit, le train arrière suivant exactement le tracé du train avant
- Système de fixation d'agrégat type (VSS-B) et multilift permettant une parfaite interchangeabilité des agrégats entre nos deux véhicules
- Un service après-vente efficace et rapide se situant à St Triphon

De plus, il est prévu d'équiper cet engin d'un rouleau brise-glace qui peut également être monté sur le tracteur Mounty ou le Holder. Cet équipement permettra d'éliminer les plaques de glace et ornières de plus en plus présentes avec les changements de températures actuelles, ceci sur les places de parc, routes et trottoirs où pour le moment le seul moyen de lutte est de saler à profusion.



3- Description technique du véhicule et des agrégats

- Moteur Euro-6 avec un filtre à particules intégré départ usine + OBD et adblue 155 cv
- Système "lift Meili"- Le châssis est entièrement zingué
- Accouplement rapide (p.ex. grue) à l'arrière du châssis
- Plaque frontale VSS-B avec crochet intégré
- L'entraînement 4x4 permanent- Avec suspension double graduée
- Cabine à 3 places
- 8 prises hydrauliques frontales (p.ex. pour commande lame à neige)

- 1 siège chauffeur confortable pneumatique et 1 banquette à 2 places
- Glace frontale panoramique teintée et chauffée électriquement. Dégivres réglables sur les vitres latérales et les pieds. Toit ouvrant
- Direction quatre roues
- Crochet automatique fixe Rockinger jusqu'à 3.5 t et crochet à boule au-dessous
- Pneus été Cooper 285/70 R16 (avec jante)
- Pompe hydraulique supplémentaire 10V 28 (universel) 60 litres 320 bar, entraînement hydraulique arrière pour grue, saleuse et braise à eau, aspirateur
- Rétroviseurs chauffants avec interrupteur
- Climatisation
- Agrégats : grue Krantek et rouleau Raiko

Comme pour les autres véhicules communaux, nous avons prévu d'utiliser de l'huile hydraulique biodégradable et le moteur répond en outre aux dernières normes en matière de protection de l'environnement avec filtre à particules.

4- Récapitulatif des coûts

- Véhicule de base meili V7000 euro 6	CHF 192'000.-
- Equipements divers (dont notamment : direction 4 roues, suspension hydraulique, chaînes, 4 prises hydrauliques avant, système de délestage, éclairage pour service hivernal, caméra de recul, climatisation de la cabine, zingages divers, montage de la saleuse existante et câblage, etc...)	CHF 54'526.-
- Grue Krantek	CHF 46'800.-
Subtotal	CHF 293'326.-
./. reprise ancien véhicule	CHF 13'000.-
Subtotal	CHF 280'326.-
./. rabais fr.- 3%	CHF 8'409.80
+ TVA 7,7%	CHF 20'937.55
Total pour Meili SA	CHF 292'853.75
- Rouleau Railo (par Genoud B. Sàrl) TTC	CHF 32'900.-
Total général	CHF 325'753.75

5 - CONCLUSIONS

Afin de continuer à assurer un service prompt et de qualité pour l'entretien hivernal de nos routes en hiver et pouvoir disposer d'un outil polyvalent nécessaire aux besoins des services extérieurs, nous vous proposons de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal,

- vu le préavis no 07/2023,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

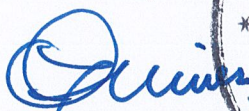
1. *d'autoriser la Municipalité à acquérir un véhicule « Meili V7000 URS » avec une grue et un rouleau Raiko, pour CHF 325'753.75, y compris la reprise de l'ancien véhicule.*
2. *de financer cette dépense par la trésorerie courante ou un emprunt dans les limites autorisées par le plafond d'endettement*
3. *de porter cette dépense au compte d'investissement 430.5060.098 et de bilan 9146.098 « Meili V7000 URS »*
4. *d'amortir cet investissement en une fois par un prélèvement au compte 9282.840 Fond d'amortissement pour investissements futurs*

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic

La secrétaire


P.-A. Burnier




E. Moreillon

Délégué municipal : M. Grégoire Perrin